

Contrôle des espèces végétales exotiques et envahissantes à l'Anse Brown

Québec, le 23 juin 2026 – La Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel (FQPPN) a reçu un financement de 25 000 \$ de la part du Fonds d'action Saint-Laurent (FASL) et du Port de Québec. En collaboration avec le gouvernement du Québec, ce financement est accordé via le Programme pour la biodiversité maritime du Saint-Laurent (PBM). Cet apport financier permettra de poursuivre le projet de caractérisation et de contrôle du nerprun cathartique et de l'herbe à puce, en cours depuis 2022, auquel s'ajoutera un volet de végétalisation.

Ce projet se déroule à l'Anse Brown, un espace vert situé sur le territoire du Port de Québec. Ce site représente un habitat pour plusieurs espèces fauniques et est un espace récréatif apprécié des citoyens.

Cela étant, le nerprun cathartique, classé comme une espèce exotique envahissante (EEE), peut entraîner un déséquilibre dans les écosystèmes dans lesquels il s'implante. En effet, par sa prolifération rapide et son système racinaire dense, il empêche les autres espèces, dont celles indigènes, d'évoluer normalement, créant ainsi un environnement uniforme qui ne favorise pas la biodiversité. L'herbe à puce, quant à elle, représente un danger pour les utilisateurs du parc, en raison de sa sève toxique. Celle-ci renferme de l'urushiol, un allergène se retrouvant dans toutes les parties de la plante et pouvant causer une réaction cutanée douloureuse chez 90% de la population.

En continuité avec les travaux antérieurs, les efforts pour l'été 2026 seront consacrés au retrait des bâches (installées à l'été 2024) et à la plantation d'arbres et d'arbustes, à l'arrachage manuel du nerprun cathartique et de l'herbe à puce et à trois nouvelles pulvérisations contre l'herbe à puce. Ces pulvérisations seront réalisées en sous-traitance avec le Groupe Arbo-Ressources Inc., pour une deuxième année consécutive.

À propos de la FQPPN

Fondée en 1981, la Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel (FQPPN) est un organisme à but non lucratif qui a pour mission la protection du patrimoine naturel.

Ses principaux axes d'intervention sont la protection, la restauration et la mise en valeur des milieux naturels d'intérêt, la saine gestion des propriétés faisant l'objet d'une entente légale de conservation, l'accompagnement des collectivités riveraines dans la gestion des rives de l'estuaire d'eau douce à saumâtre et la sensibilisation du grand public.

À propos du Port de Québec

Dirigé par l'Administration portuaire de Québec (APQ), il est le seul port du corridor Saint-Laurent/Grands Lacs bénéficiant d'une profondeur d'eau de 15 mètres à marée basse. Générant 12 000 emplois à l'échelle canadienne, il est un levier économique important qui alimente le cœur industriel et agricole de l'Amérique du Nord. Outre ces points positifs, le Port de Québec se distingue également par son implication environnementale, étant un membre fondateur de l'Alliance verte et disposant d'une certification Biosphère.

À propos du Fonds d'action Saint-Laurent (FASL)

Le FASL est un organisme à but non lucratif qui favorise la conservation des écosystèmes, du patrimoine et des usages du fleuve Saint-Laurent et de son golfe. Pour ce faire, il agit à titre de bailleur de fonds pour des projets de sensibilisation, de préservation, de restauration et de mise en valeur du fleuve. Ces actions s'inscrivent dans le cadre du Programme pour la biodiversité maritime du Saint-Laurent.